

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 7 février 2023

<b>Délibération N° 23.006.2</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 26</b>
<b>Votants ..... 32</b>
<b>Pour ..... 32</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention .... 0</b>

<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
<b>ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PEYRE PLANTÉE À COLOMBIERS - CESSIION FONCIÈRE - MONSIEUR ÉRIC DE ZANET, FERRONNIER - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</b>

Date de la convocation : 01/02/2023

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 7 février à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

**Secrétaire de séance :** madame Marcelle COUDERC.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 7 février 2023**

---

**Zone d'activités économiques Peyre Plantée à Colombiers - Cession foncière - Monsieur  
Éric DE ZANET, Ferronnier - Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 et L5211-37 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2221-1, L3211-14 et L3221-1 ;

**Vu** la délibération n° 17.017.1 du 29 mars 2017 par laquelle le Conseil communautaire a décidé du transfert de l'actif et du passif de la zone d'activités Peyre Plantée de la commune de Colombiers à La Domitienne suite au transfert de compétence relative à cette zone ;

**Vu** l'acte administratif de transfert du foncier entre la commune de Colombiers et la Communauté de communes La Domitienne du 10 octobre 2017 ;

**Vu** l'avis de France Domaine du 24 août 2022 estimant la valeur vénale du bien à 58€/m<sup>2</sup> ;

**Vu** la décision du Président n° DP\_2021\_056 du 25 octobre 2021, relative à la signature d'un compromis de vente d'une parcelle à Colombiers avec monsieur Éric DE ZANET ;

**Vu** le compromis de vente signé le 30 mai 2022 ;

**Vu** la décision du Président n° DP\_2022\_064 du 29 novembre 2022, relative à la signature d'un avenant au compromis de vente ;

**Vu** l'avenant au compromis de vente signé le 15 décembre 2022 ;

**Considérant** que la zone d'activités Peyre Plantée est réalisée sur deux zonages : un zonage UEI pour les activités économiques (artisanales, commerciales...) et un zonage Ah pour les activités agricoles ;

**Considérant** que monsieur Éric DE ZANET exerce une activité de ferronnier, qu'il souhaite acquérir le lot 20, cadastré section B n°1006, de 866 m<sup>2</sup> (dossier déposé le 12 avril 2021), via la SCI L'Atelier, en vue de construire un atelier d'environ 152 m<sup>2</sup> destiné à la fabrication, au stockage, d'un bureau/stockage/quincaillerie de 30m<sup>2</sup> et d'un logement de 61 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que, dans ce contexte, un compromis de vente a été signé le 30 mai 2022 ; qu'il stipule les différentes charges et conditions de signature de l'acte de vente définitif, notamment l'obtention du permis de construire et du prêt bancaire ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section B n°1006 sur la zone d'activités Peyre Plantée au profit de monsieur Eric DE ZANET, sur la base d'un prix de vente de cinquante-huit euros hors taxes le mètre carré (58 € HT / m<sup>2</sup>), soit un prix de vente total de cinquante mille deux cent vingt-huit euros hors taxes (50 228 € HT).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application après E.Leclerc.com

99\_DE-034-243400486-20230207-23\_006\_2-DE

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer l'acte de vente, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. DIT** que les crédits en résultant seront inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. PRÉCISE** que l'acquéreur s'acquittera des frais d'acte de vente et des frais de bornage.

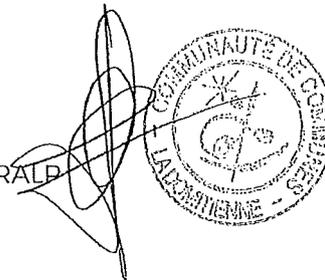
**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 14 FEV. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site Internet de La Domitienne le 14 FEV. 2023

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole', written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230207-23\_006\_2-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application auprès de [legifrance.com](http://legifrance.com)

99\_DE-034-243400488-20230207-23\_006\_2-DE